



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2024**  
**RIUNIONE DI I 26 È 27 DI SETTEMBRE DI U 2024**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2024**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2024**

**N° 2024/O2/043**

**Question orale déposée par Mme Christelle COMBETTE  
au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA  
CORSE, »**

**OBJET : ACHAT DE FLUX AERIENS**

Monsieur le Président,

En mai dernier, vous nous proposiez un rapport visant à conclure des contrats avec des compagnies aériennes pour étoffer l'offre selon un programme porté par la CCI dans l'objectif d'étaler la saison, d'utiliser davantage les infrastructures aéroportuaires l'hiver, etc...

Ces achats de flux portaient sur 6 lignes internationales (Suisse, Belgique, Allemagne, Angleterre, Rome et Milan) pour passer de 132 000 à 280 000 passagers sur ces lignes par rapport à 2023. Et sur 4 lignes intérieures (Bordeaux, Nantes, Strasbourg et Toulouse) pour passer de 323 000 à 400 000 par rapport à 2023. Une étude était censée confirmer la pertinence de ces choix.

Nous vous avons accompagné pour saluer la prise de conscience même si nous vous avons fait part de certaines réserves.

En termes de gains pour financer l'opération, vous comptez sur l'accroissement des ressources issues de la taxe sur les transports que nous vous proposons de moduler. 2M€ de taxes estimées en plus des 35 millions collectés chaque année. D'où les, 2,5M que le rapport proposait d'inscrire en autorisations d'engagement.

Depuis la campagne des élections territoriales de 2015, notre groupe avance l'idée d'une modulation dynamique de la taxe de transport en fonction des saisons. Ce mécanisme présenterait l'avantage d'une baisse uniforme des tarifs maritimes et

aériens (DSP compris) ne générant aucune discrimination ou distorsion de concurrence entre opérateurs, nous permettant de redevenir compétitifs face aux autres destinations du pourtour méditerranéen, sans être tenus par un appel d'offres plus que fragile juridiquement parlant. La modulation, telle que nous vous la suggérons, est une mesure simple et facile à mettre en œuvre tout en garantissant les 35M€ recueillis par la taxe actuelle et en rendant notre destination compétitive face à d'autres destinations.

Le dispositif devait être présenté en juillet à l'Assemblée pour une mise en œuvre opérationnelle en avril 2025 en début de saison IATA été. Nous n'avons toujours rien. Qu'en est-il ? Est-ce toujours prévu ? Si oui, le calendrier de mise en œuvre est-il toujours le même malgré les deux mois déjà perdus ?

Je vous remercie.